

**Les pôles de compétitivité à l'ère de l'économie de la connaissance : une
nouvelle perspective de développement économique au Maroc
Competitiveness clusters in the era of knowledge economy: a new
perspective of economic development in Morocco**

Omar OUHEJJOU

Dr.

Institut des Études Africaines - Laboratoire d'Études et de Recherches Interdisciplinaires sur
l'Afrique (LERIA)

Université Mohamed V - Souissi – Rabat

Rabat, 10000

Téléphone : (+212) 6 66 27 60 91

E-mail : omar22x@gmail.com

Fatima Zohra SOSSI ALAOUI

Institut des Études Africaines, Laboratoire d'Études et de Recherches Interdisciplinaires sur
l'Afrique (LERIA), Université Mohamed V - Souissi – Rabat. E-Mail :

ssosi.elalaoui@gmail.com

Presented at the
Economics and Management of Networks Conference
(EMNet 2013)
(<http://emnet.univie.ac.at/>)

Robinson Hotel and University Ibn Zohr
Agadir, Morocco

November 21-23, 2013

**Les pôles de compétitivité à l'ère de l'économie de la connaissance : une nouvelle
perspective de développement économique au Maroc**
**Competitiveness clusters in the era of knowledge economy: a new perspective of
economic development in Morocco**

Omar OUHEJJOU¹

Fatima Zohra SOSSI ALAOUI²

Résumé :

À l'ère de l'économie fondée sur la connaissance, l'innovation et le progrès technologique sont devenus un facteur crucial de la compétitivité des entreprises et un enjeu majeur pour le développement et la croissance économique.

En effet, afin de renforcer la compétitivité régionale dans des nouveaux secteurs à fort potentiel d'innovation, et d'encourager l'attractivité territoriale et le développement local, le Maroc a opté pour une politique de pôles de compétitivité et de technopôles. Cette politique vise à développer dans des secteurs d'activité porteurs, une masse critique et un niveau d'excellence permettant de générer une dynamique de croissance nouvelle, et d'aider le Maroc à concrétiser le passage d'une logique de consommateurs de technologie à une logique de développeur, voire de créateur de la technologie.

L'ambition était de mieux positionner le Maroc dans le club des pays intégrant l'économie fondée sur la connaissance, et de permettre l'éclosion d'une économie basée sur l'appropriation des savoirs et l'accumulation technologique, à travers la mise en place d'un écosystème permettant la promotion de l'innovation, la valorisation de la recherche et le transfert technologique.

C'est dans cette perspective que s'inscrit notre contribution en avançant les questions suivantes :

- Dans quelle mesure les pôles de compétitivité et les technopôles permettent-ils l'insertion du Maroc à l'économie de savoir ?
- Quelle place qu'occupent aujourd'hui dans les stratégies de développement du Maroc ?
- Peut-on associer les pôles de compétitivité au développement de l'innovation et des projets de recherche et développement (R&D) au Maroc ?

Mots clés : Pôles de compétitivité, territoire, développement, innovation, économie de la connaissance.

Key words: Competitiveness clusters, territory, development, innovation, knowledge economy.

JEL: O32; P52; O10

¹ Doctorant à l'Institut des Études Africaines, Laboratoire d'Études et de Recherches Interdisciplinaires sur l'Afrique (LERIA), Université Mohamed V - Souissi – Rabat. E-Mail : omar22x@gmail.com

² Doctorante à l'Institut des Études Africaines, Laboratoire d'Études et de Recherches Interdisciplinaires sur l'Afrique (LERIA), Université Mohamed V - Souissi – Rabat. E-Mail : sossi.elalaoui@gmail.com

1. Introduction

À l'instar de ces dernières années, l'innovation et le développement technologique ont devenus un enjeu clés pour la compétitivité des entreprises, et pour le développement et la croissance économique. Et à l'avènement des années quatre-vingt, il est incontestable que l'on assiste à une nouvelle redistribution des activités dans l'espace. Le territoire est vu comme le niveau qui s'adapte de plus, aux enjeux d'un contexte international marqué par des mutations profondes. Face à ce renouvellement, on voit apparaître des configurations territoriales basées sur l'innovation, et sur la concentration géographique d'un ensemble d'intervenants différents, offrant une capacité d'adaptation aux acteurs locaux.

C'est dans ce contexte que les pôles de compétitivité acquièrent une position cruciale dans le processus de développement des territoires. La concentration géographique des entreprises, des centres de formation et de recherche, et les externalités qui en découlent, sont considérées comme des vecteurs d'innovation et de compétitivité des économies régionales. Ce sont des structures permettant une articulation entre la politique de production et l'ancrage territorial, « *afin de créer et maintenir un savoir-faire et des connaissances « localisées » mais concurrentielles à l'échelon mondial* » (Godefroy, 2007, 172).

L'objectif de ce papier est de montrer les enjeux que pourraient avoir les pôles de compétitivité sur le développement des territoires. Également, il s'agit de montrer la place prépondérante qu'occupent aujourd'hui les pôles de compétitivité, et précisément les technopôles, dans les stratégies de développement du Maroc, et de procéder à une analyse qui porte sur la contribution et le rôle joués par ces dispositifs dans l'insertion à l'économie de savoir.

2. Pôles de compétitivité : fondements et définitions

Le concept de pôles de compétitivité est un terme générique regroupant plusieurs déclinaisons théoriques. Ils se sont assimilés à des formes hybrides d'agglomération des activités, qui intègrent à la fois une logique territoriale et une logique d'innovation. Cette position ajoute une certaine « *pénombre sémantique* » (Veltz, 1996, 70) aux multiples définitions et applications qui ont été accordées à ce concept.

2.1. Soubassement théorique

Depuis le début des années 70, une abondante littérature sur les différentes formes d'organisations territoriales de production, a montré l'intérêt de l'introduction de l'espace pour la compréhension des phénomènes économiques.

De ce fait, on assiste à un regain d'intérêt pour les phénomènes de concentration géographique d'entreprises, qui s'est considérablement accentué depuis le succès de la Silicon Valley et de la Route 128 aux États-Unis (Saxenian, 1994).

Les travaux de Chabault sur le concept de systèmes territoriaux de production, ont montré que : « *Ses différentes configurations peuvent être regroupées sous le nom générique du système territorial de production que Maillat (2003), définit comme « un ensemble caractérisé par la proximité d'unités productives au sens large. (Entreprises industrielles et des services, centres de recherche et de formation, organismes d'interface, organisations professionnelles, etc.). Qui entretiennent*

des rapports marchands et non-marchand d'intensité plus ou moins forte (Gilly, 1987), et qui génèrent une dynamique productive d'ensemble » (Chabault, 2006, 2).

Ces structures considèrent l'entreprise, entant qu'entité faisant partie d'un système territorial, offrant, ainsi, une capacité et une force de production et d'innovation compétitive.

Les différentes appellations des grappes et d'agglomération d'entreprises, (districts industriels, milieux innovateurs, systèmes productifs locaux, clusters, technopôle, et plus récemment les pôles de compétitivité), remonte à plusieurs années et portes beaucoup de définitions et dimensions différentes.

Cependant, parmi ces multiples organisations territoriales, les clusters apparaissent actuellement, comme la forme la plus répandue dans les domaines académiques, universitaires, économique, et politiques.

Les études sur ce concept ont vu le jour avec les travaux de M. Porter (1990), dans son travail sur *la stratégie d'entreprise (1986)* et *les grappes industrielles (1990)*. Qui s'est inspiré de la théorie des Avantages Comparatif de David Ricardo, pour réactualiser le terme « Cluster ». On l'identifiant comme : « *un réseau d'entreprises et d'institutions proches géographiquement et interdépendantes, liées par des métiers, des technologies et des savoir-faire communs... Le cluster à une influence positive sur l'innovation et la compétitivité, les compétences des travailleurs, l'information et la dynamique entrepreneuriale sur le long terme* » (Porter, 1998, 199).

Ce dispositif basé sur la notion de proximité géographique, de l'interdépendance entre les entreprises, permet de créer un environnement et un réseau innovant, générant une certaine synergie entre ses différentes composantes par rapport à un secteur d'activité.

Ce système permet³, non seulement aux entreprises, mais aussi au territoire, de bénéficier d'un avantage compétitif grâce aux externalités qu'elles suscitent, et d'acquérir une masse critique de ressources, de compétences, et de connaissances, procurant à cette zone une position-clé dans la compétition économique.

La conjugaison entre différents ingrédients, notamment entre territoire et innovation, a favorisé la réflexion autour de nouvelles articulations de la politique industrielle avec l'ancrage territorial.

C'est ainsi que la terminologie de système de production localisé, concept dont l'origine remonte à l'économiste anglais du début du XX^{ème} siècle, *Alfred Marshall*, a été reprise, au début des années 90, par la politique publique en France. Dans le but est d'améliorer la compétitivité des territoires, via la concentration géographique des entreprises qui peut donner, ainsi, naissance à une force de production compétitive spécialisée, en profitons de la proximité des entreprises, qui offre des collaborations favorables à l'efficacité.

Par ailleurs, ce concept a permis, par la suite, la mise en place d'une nouvelle politique qui s'inscrit dans le prolongement de ces systèmes de production, la notion de « pôles de compétitivité », qui était déjà, « *anticipée dans les années 1950 par l'économiste français un peu oublié, F. Perroux, qui parlait à l'époque du « pôle de développement* » (Godefroy, 2007, 183).

³ Selon la théorie de la compétitivité de Porter (1990).

2.2. Essai de définition

Les pôles de compétitivité peuvent être considérés comme des regroupements géographiques d'entreprises et d'organisations travaillant dans des domaines voisins. D'après la définition proposée par Porter (1998), les pôles sont « *des concentrations géographiques d'entreprises liées, de fournisseurs spécialisés, de prestataires de services, d'entreprises de secteurs connexes, et d'institutions associées opérant dans différents domaines, où ils se font concurrence mais coopèrent également* » (OCDE, 2009, 28).

Cette définition met en exergue, l'intensité des liens entretenus entre un ensemble d'unités différentes, mais interconnecter, et qui dépende avant tout de l'organisation et du fonctionnement du système de production.

Dans le même ordre d'idées, la DATAR⁴ présente, quant à elle, les pôles de compétitivité comme étant « *la combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation, et d'unités de recherche publiques ou privées, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour d'un marché et d'un domaine technologique ou scientifique qui lui est attaché et doit rechercher l'atteinte d'une masse critique pour atteindre une compétitivité mais aussi une visibilité internationale* ».

Ces pôles réunissent, sur un territoire donné, « *des entreprises de toutes tailles (grandes entreprises, ETI, PME), des unités de recherche publique (universités, laboratoires) ou privée et des établissements de formation, dans une démarche partenariale favorisant des synergies pour des coopérations autour de projets innovants* »⁵. Ce sont des facteurs d'attractivité, car ils permettent d'organiser la diffusion des connaissances, de travailler « *en réseau* » entre différents ingrédients, pour trouver des compétences manquantes qu'une entreprise toute seule ne peut plus maîtriser entièrement.

En fait, cette notion de pôles de compétitivité renvoie à la nécessité de la coordination de l'ensemble des acteurs, dans le cadre de la mise en place d'un système productif localisé. Il s'agit de promouvoir un dispositif permettant une appropriation des savoirs et leurs diffusions, à travers un partenariat entre des organisations de recherche et développement (R&D) et le monde de la production, pour accroître la compétitivité des territoires et des entreprises concernées. Cette politique localisée cherche, ainsi, à répondre aux nouveaux enjeux posés par la coordination des acteurs économiques et les institutions du savoir.

3. Pôle de compétitivité dans le territoire : quel acteur pour quelle solution

À travers la partie précédente, nous avons souligné, une revue de littérature de concept de pôle de compétitivité, sa genèse et son aperçu historique.

À ce niveau, la question qui vient de se poser, est comment les pôles peuvent influencer l'économie régionale, et permettent-ils de favoriser la dynamique et l'attractivité locale ?

Les pôles de compétitivité sont un concept qui permet de décrire l'économie régionale et de montrer l'industrie et l'innovation comme des locomotives de croissance économique, non seulement sur un niveau territorial et local situé, mais également, sur le niveau national et par conséquent de créer un renommé international pour le territoire.

⁴ La Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), organisme chargé de la labellisation « pôle de compétitivité » En France.

⁵ " Projets de R&D dans les pôles de compétitivité : une sensibilisation croissante au développement durable " - Le Point sur - Numéro 77- Mars 2011.

Pour cela, et dans le cadre de cette section, nous essayons d'identifier des différentes facettes et les enjeux que peuvent avoir les pôles de compétitivité sur le territoire, leurs implications et leurs inscriptions dans le local.

3.1. La dimension territoriale des pôles de compétitivité

Le paradigme de développement territorial, postule que le territoire est le niveau le plus pertinent et le plus adéquat pour la conception des politiques de développement. « *L'hypothèse qui sous-tend cette notion de développement territorial postule que le territoire constitue un levier d'action, générateur de changement* » (Razafindrazaka, 2012, 27).

Par ailleurs, Deffontaines, Marcelpoil et Moquay définissent le développement territorial en tant que « *l'augmentation de la capacité des acteurs situés d'un territoire à en maîtriser les dynamiques d'évolution qui les concernent* » (Deffontaines et al. 2001, 39). Cette interprétation se focalise sur le degré d'autonomie dont ils disposent les acteurs locaux, pour la conception des initiatives permettant de se positionner dans un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur le territoire.

À partir de cette vision, les pôles de compétitivité, en tant que réseau et un construit regroupant un ensemble d'acteurs sur le territoire, ils permettent d'engendrer des initiatives et des stratégies de productions et d'innovation, offrant aux territoires une certaine dynamique d'évolution et d'attractivité. De ce fait, la coordination et la coopération entre ses acteurs deviennent au centre de processus de leurs développements, « *en visant la création des ressources territoriales plutôt que l'allocation optimale de ressources dont seraient dotés initialement le territoire* » (Koop, Landel et Pecqueur, 2010).

Les synergies, ainsi, créées permettent, non seulement aux entreprises, mais aussi à l'ensemble des acteurs engagés dans cette démarche de mise en réseau, d'avoir une meilleure visibilité nationale et internationale et d'améliorer leur compétitivité.

De ce fait, c'est à ce niveau qu'apparaît clairement une confrontation des deux dimensions locale et globale. C'est au niveau des pôles qu'une compétitivité locale, peut devenir par la suite une compétitivité internationale.

Ainsi, avec l'émergence d'un monde qui s'internationalise et d'une économie basée sur la connaissance et le savoir, la compétitivité repose principalement sur le degré et « *la capacité de l'offre* ». Il s'agit de produire des biens et services innovants et être en mesure de les vendre sur un marché de plus en plus ouvert et concurrentiel. (Alaoui, Berthe, 2009, 93). L'innovation devienne, ainsi, l'élément prépondérant dans la compétitivité et la croissance des institutions des pôles, et de même l'émergence des territoires compétitifs.

L'idée est de valoriser les capacités et les opportunités économiques du territoire, dans l'environnement international, condition essentielle à la dynamique de l'innovation locale et par conséquent d'engendrer la compétitivité et la dynamique de territoire.

En définitive, il apparaît que les pôles de compétitivité, engendrent plusieurs dimensions, parmi celles-ci on peut citer : la dimension « *transactionnelle* dont le pôle permet de réduire les coûts de transaction, *organisationnelle* où le pôle permet de mieux structurer les stratégies d'entreprises, *cognitive* à travers laquelle le pôle constitue une source d'apprentissage et d'innovation » (Zanzouri, 2009, 201), et *territoriale* par laquelle le pôle tisse des liens d'interdépendance et combine entre le territoire, l'industrie, la formation et l'innovation.

Cette position montre les pôles de compétitivité comme un nœud de confrontation entre diverses dimensions et une diversité d'acteurs, qui s'engagent dans une démarche partenariale visant à créer les compétences scientifiques et techniques provoquant la croissance économique, en s'appuyant sur la promotion des synergies locales entre établissements de formation, de recherche et de production.

3.2. Pôles de compétitivité dans les stratégies de développement

Dans un grand nombre de pays développés et émergents, les pôles de compétitivité sont devenus un instrument, de plus en plus couramment utilisé, au service du développement économique local. Toute une série et diverses études réalisées sur les externalités qui se produisent au sein d'un pôle, fait l'objet d'un débat qui n'a pas été entièrement réglé⁶. Ainsi, au-delà de l'activité économique mobilisée au sein du pôle, il y a des externalités positives qui contribuent à la densification de tissu d'entreprises, et de stimuler l'innovation et le partage des connaissances.

Ainsi, l'OCDE dans une étude sur *les pôles de compétitivité, innovation et entrepreneuriat*, montre que les pôles :

« Soutiennent la croissance économique en offrant un environnement propice à l'innovation et à l'entrepreneuriat dans des activités données qui concourent à la croissance de la productivité grâce aux améliorations de l'efficacité, de la qualité et de la différenciation des biens et des services. Bon nombre de ces avantages se produisent naturellement sans nécessité d'intervention publique : les connaissances se diffusent lorsque les travailleurs changent d'entreprise et que des entrepreneurs exploitent des idées provenant de grandes entreprises ou d'instituts de recherche ; les coûts de recherche d'emploi et de formation sont réduits du fait de l'existence de vastes gisements locaux de main-d'œuvre spécialisée ; et les entreprises réalisent des économies d'échelle lorsqu'elles vendent des biens intermédiaires spécialisés sur de vastes marchés locaux. Mais les interventions publiques peuvent aussi jouer un rôle important dans l'émergence et le développement de pôles performants, par exemple, en soutenant les activités de recherche pré-compétitives menées en collaboration, en aménageant des infrastructures de base et spécialisées, en servant d'intermédiaire pour la création de réseaux, en finançant des activités d'éducation et de formation dans des domaines génériques, et en facilitant la coordination entre les acteurs clés et leur mobilisation au service du développement du pôle ». (OCDE, 2009, 24).

Dans le même ordre d'idées, la mise en place d'une telle politique répond à un certain nombre d'objectifs, aussi, divers. Le cas, notamment de la France, avec un regain d'intérêt pour une approche territoriale des politiques de R&D et d'innovation, et à l'image de nombreux pays qui ont développé une politique de clusters, comme l'Italie, le Danemark, ou encore les Etats-Unis (à l'exemple de la Silicon Valley). Le gouvernement français a lancé en 2004 la

⁶ Externalités économiques de localisation ou externalités de type Marshall-Arrow-Romer. Externalités en termes d'avantage compétitif (Porter 1998). Milieux favorables à l'innovation (Ratti et al., 1997; Camagni, 1991). Systèmes locaux d'innovation (Asheim et Gertler, 2005; Cooke, 2001; Cooke et al., 2004). (OCDE 2009).

politique des pôles de compétitivité, destinée à rapprocher sur un même territoire des entreprises, des centres de formation et des unités de recherche d'un même secteur d'activité, afin de dégager des synergies et élaborer des projets innovants, et cela en cohérence avec la stratégie européenne de Lisbonne⁷ pour 2020. Cette stratégie préconise de faire de l'Europe un lieu plus attrayant pour les investisseurs et les meilleures recherches, veiller à accroître jusqu'à 3% du PIB les dépenses consacrées à la R&D vue comme facteurs de croissance, de contribuer à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, et d'encourager la diffusion des TIC et mettre en place la société de l'information.

Cette politique de création de pôles de compétitivité, conduit à la mise en place d'un écosystème associant industrie, recherche, et formation. Permettant d'engendrer et de stimuler notamment l'innovation, la dynamique et la croissance des économies locales, générant ainsi des avantages économiques tant au niveau local, national, qu'international.

Cependant, s'agissant du cas des pays d'Afrique du nord, et précisément le cas du Maroc ! Quel est l'état des lieux des pôles de compétitivité et des technopôles dans ces pays ? Quels impacts pourront avoir en tant que stratégies de développement ? Et comment ces configurations territoriales permettent-ils l'insertion du Maroc à l'économie de savoir ?

Pour cela, les deux derniers titres de ce travail, auront pour objectif de répondre à ces questionnements, à travers l'établissement d'un diagnostic sur la situation des pôles de compétitivité et des technopôles dans ce pays, en traitons le cas des technopôles au Maroc. Et en procédons, par la suite, à une analyse qui porte sur la contribution et le rôle joués par ces dispositifs dans l'insertion du Maroc à l'économie de savoir.

4. Les Pôles de compétitivité en Afrique du Nord : cas des technopôles au Maroc

Actuellement, l'amélioration des perspectives de croissance et de compétitivité économique des pays, passe notamment, par le soutien à l'innovation et aux travaux de recherche et développement, répondant, ainsi, aux exigences et aux enjeux économiques dirigés par les besoins de l'industrie et des services.

C'est dans cette perspective que les pays d'Afrique du Nord, se trouvent dans l'obligation de construire des écosystèmes adéquats, incluant les entreprises innovantes, les porteurs de projets, les universités, les centres techniques, et les pôles de développement technologiques.

De ce fait, et afin de renforcer la compétitivité régionale dans des nouveaux secteurs à fort potentiel d'innovation, les pays du Maghreb ont décidé de développer une politique de pôles de compétitivité. Cette politique vise à développer, dans des secteurs d'activité porteurs, une masse critique et un niveau d'excellence permettant de générer une dynamique de croissance nouvelle au niveau régional et de se positionner sur le plan international.

4.1. Les pôles de compétitivité au Maghreb : une histoire récente

Avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information, et au moment où les pays les plus avancés affichent la volonté de la mise en place des pôles de compétitivité adaptés, notamment la stratégie de Lisbonne pour les pays européens, qui affiche l'ambition de « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique, capable*

⁷ L'objectif de cette stratégie, fixé par le Conseil Européen de Lisbonne, été de faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

d'une croissance économique durable... ». L'Afrique du Nord, et particulièrement les pays du Maghreb, se sont lancés dans des grands chantiers de repenser leur stratégie dans des domaines porteurs de valeur ajoutée, et de s'orienter vers les pôles de compétitivité pour promouvoir des secteurs vitaux pour leurs économies, tel que le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Cette démarche se situe à la convergence de trois principales orientations stratégiques, adoptées en réponse au processus de mondialisation, il s'agit essentiellement de se positionner dans l'économie de savoir et de la connaissance, d'encourager l'émergence des politiques de promotion de la dynamique territoriale, et le passage vers une décentralisation progressive des politiques sectorielles.

Ainsi, compte tenu des avantages qu'ils présentent, les technopôles, et plus récemment les pôles de compétitivité, sont devenus pour les pays du Maghreb un atout pour le développement et la croissance économique, et aussi un levier pour la promotion de la compétitivité sur le plan international.

De leur part A. Bencharif et K. Belkahia, avancent qu'au niveau «*des pays du Maghreb, les notions de technopôles, parcs technologiques et scientifiques, ou pôles de compétitivité sont timidement apparues au cours de la décennie 1990, et se sont progressivement imposées à partir des premières années 2000*» (Bencharif, Belkahia, 2009, 2). Aujourd'hui, le Maroc et la Tunisie se sont lancés dans de vastes programmes d'installations de pôles de compétitivité et de technopôles pour promouvoir les différentes régions au sein de chaque pays.

L'objectif à moyen terme est de positionner les deux pays dans le club des pays producteurs de technologies, de permettre l'éclosion d'une économie à forte valeur ajoutée, mais aussi de renforcer l'image des pays du Maghreb au niveau international, et donc d'accroître leurs attractivités des flux d'investissement. À plus long terme, il s'agit de préparer dès aujourd'hui, des relais de croissance qui deviendront vitaux pour le développement et la croissance économique.

En effet, cette démarche technopolitaine a connu un important succès ces dernières années sous l'impulsion des pouvoirs publics maghrébins. À titre d'exemples le projet émergent de Sidi Abdallah en Algérie, du Technopark de Casablanca au Maroc, et le pôle d'Elgazala en Tunisie, constituent des expériences pilotes qui ont connu un très grand succès, en incitant à l'apparition et le développement d'une industrie à fort contenu technologique, des services à forte valeur ajoutée, et la promotion du transfert de technologies vers les acteurs locaux.

Cette politique vise à faciliter les mécanismes d'ancrage territorial d'activités industrielles et de services liés aux TIC, tout en permettant aux économies régionales de participer à l'offre mondiale en matière de production manufacturière et de conception des services plus adaptés aux exigences mondiales.

4.2. Technopôles, pôles de compétitivité au Maroc : état des lieux

Face aux enjeux de l'ouverture économique et de la mondialisation, et une la mutation vers une économie fondée sur la connaissance, le Maroc se trouvait devant la nécessité de faire face à l'ensemble des exigences de cette nouvelle économie. C'est pour cela, il a pris la trajectoire de la diversification de leurs activités, en lançant des politiques visons à redynamiser son économie, tout en se basant sur les spécificités locales de son territoire.

Et cela, à travers une politique de création de pôles de compétitivité et des technopôles, qui s'engage à l'installation des zones d'activités économiques attractives, regroupant sur un même territoire une diversité d'acteurs de formation, de production, de recherche et d'innovation.

C'est dans cette perspective, que le Maroc a pris la relève en lançant des grands chantiers d'installation des technopôles au cours de ces dernières années. Et cela dans les différentes régions du pays, et dans des activités innovantes, qui peuvent présenter une spécialité déterminée ou bien un ensemble de spécialités, sachant que le choix des domaines d'activité des technopôles est en harmonie avec la spécificité économique de chaque région.

La distribution territoriale des technopôles au Maghreb, peut se présenter comme suit, on se basant sur le plan (*figure 1*) réalisé par ANIMA Investment Network, qui est une plateforme multi-pays de développement économique de la Méditerranée :

Figure 1 : La distribution territoriale des technopôles au Maghreb



Source: ANIMA Investment Network, 2012, <http://www.medmaps.eu/mapview/ANIMA>

Cette cartographie présente la localisation territoriale des technopôles au Maroc, en Tunisie et en Algérie, il apparaît que les pouvoirs publics essaient de créer pour chaque région un pôle adapté, pour participer à l'attractivité de ce territoire, mais pour le cas du Maroc, il apparaît que cette situation n'est valable que pour les régions côtières alors qu'au centre la politique des pôles est un peu présente.

Pour le cas du **MAROC**, les projets de mise en place des pôles de compétitivité et de technopôles, s'inscrivent dans le cadre du « Pacte National Pour L'Émergence Industrielle ». Un programme ambitieux lancé par le gouvernement marocain, couvrant la période 2009 - 2015, qui vise l'installation des Plateformes Industrielles Intégrées (P2I), à travers la mise en place progressivement d'un réseau de 16 P2I, dont certaines sont des zones existantes et qu'il s'agit de mettre à niveau en matière de proposition de valeur offerte aux investisseurs.

Ce programme a pour but d'assigner aux secteurs concernés un ensemble d'objectifs, tel que la création d'emplois industriels pérennes et la réduction du chômage urbain, l'augmentation du PIB industriel, l'appui à l'investissement industriel, tant national qu'étranger, et également la contribution à la politique d'aménagement du territoire.

La stratégie du « Plan Émergence » s'annonce comme une sorte de redéfinition de la politique industrielle marocaine. Ce redéploiement vise à surmonter les handicaps dont souffre

l'industrie marocaine depuis des décennies : « *l'importance du secteur informel, la faiblesse de la demande intérieure, le manque de concentration et la sous-capitalisation des entreprises, la lourdeur des procédures administratives, de la fiscalité et la complexité du cadre réglementaire des affaires sont autant de limites qui retardent l'épanouissement de l'industrie marocaine.* » (Rigar, 2011, 13).

La répartition territoriale des technopôles opérationnels ou programmés au Maroc se schématise comme suit (tableau 1) :

Tableau 1 : Liste des technopôles au Maroc – 2012

Dénomination	Date de création	Emplacement	Secteur d'activité
Rabat Technopolis	2009	Rabat	TIC
Casablanca Technopark	2001	Casablanca	TIC
Technopole de Nouaceur	En projet	Casablanca	Aéronautique
Parc Haliopolis	2009	Agadir	Industrie de transformation des produits de la mer
Agrotech Souss Massa Drâa (Agrotech SMD)	2006	Agadir	Agroalimentaire
Agro-technopôle de Berkane	2011	Berkane	Agroalimentaire
Agro-technopôle de Meknès	en cours	Meknès	Agroalimentaire
Technopole d'Oujda	2011	Oujda	Biotechnologies
Océanopôle de Tan Tan	2010	Tan Tan	Ressources marines

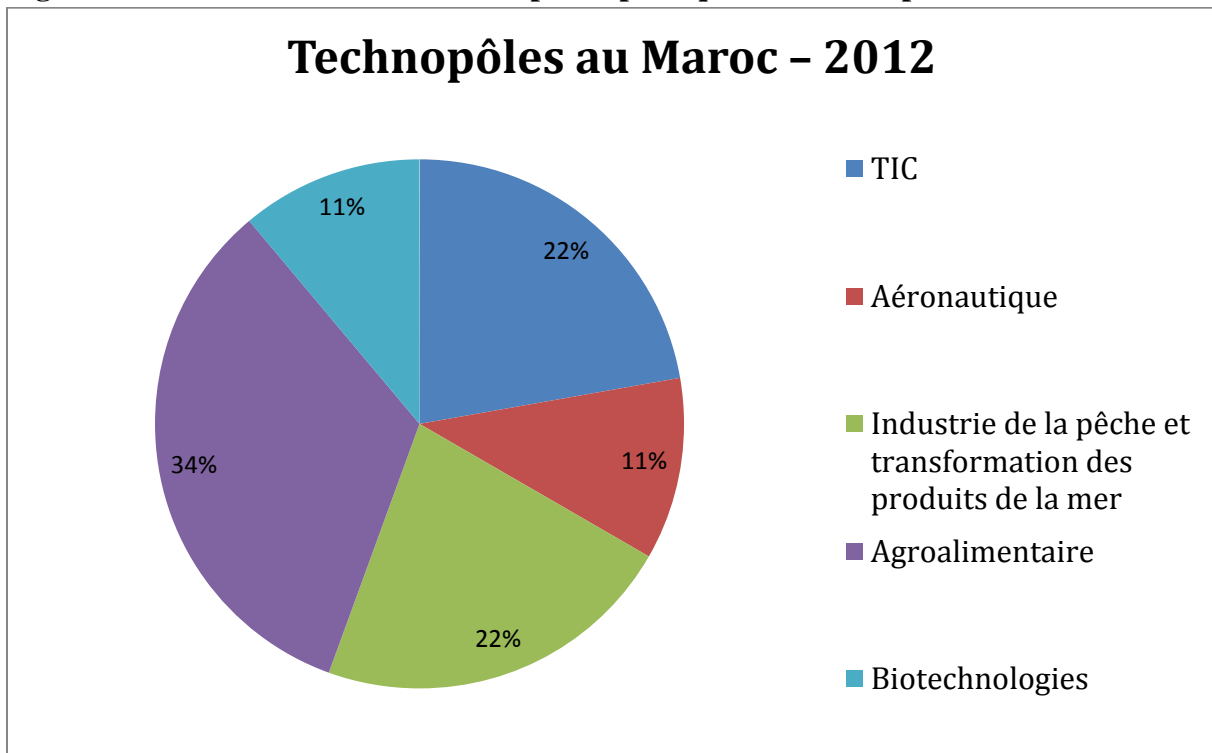
Source : conçu par nous-même.

Les neuf technopôles recensés au Maroc présentent une certaine hétérogénéité et diversité. Plusieurs « Agropôles » ont été lancés à partir de 2006 à Agadir, Meknès et Berkane, en réponse aux besoins accrus du secteur Agroalimentaire. D'autres structures de regroupement géographique et sectoriel ont été constituées à Nouaceur, Oujda, Agadir et Tan-Tan.

Le Technopark de Casablanca se présente comme l'expérience phare des technopôles au Maroc, bien qu'il cible davantage l'incubation de startups et l'hébergement d'entreprises que l'animation d'un écosystème où se côtoieraient universités, recherches et entreprises, il a réussi à être une partie prépondérante de l'économie nationale, par un chiffre d'affaires cumulé de 60 M. €, représentant près de 10 % du secteur des nouvelles technologies de l'information au Maroc. Également le projet Technopolis (Rabat) semble rallier un public plus large, qui vise à faire émerger des pôles d'excellence, à même d'insuffler une nouvelle dynamique à la région de Rabat - Salé, à travers les entreprises et les institutions fondées sur le savoir qui y seront implantées.

Le Maroc se distingue logiquement par la diversité des secteurs représentés : TIC, agroalimentaire et également aéronautique et électronique, la figure ci-après présente les principaux secteurs ciblés par cette politique de polarisation d'activités, il s'agit essentiellement de :

Figure 2 : Les secteurs d'activité visés par la politique des Technopôles au Maroc :



Source : conçu par nous-même.

Il apparaît clairement que le Maroc à travers la stratégie du « Plan Maroc Vert », qui concerne les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie, a pris l'orientation d'installation d'un nombre important d'agropoles dans l'ensemble du territoire national, c'est pour cela que la majorité des projets de création des technopôles est à vocation agricole (à hauteur de 34% sur l'ensemble des technopôles existant au Maroc). Également, le secteur des TIC et celui de la pêche, se sont aussi ciblé par cette politique (22% pour chaque secteur), et cela en suivant la tendance mondiale en matière des nouvelles technologies, et pour l'industrie maritime et la pêche ça concerne un nouveau projet ambitieux intitulé « Le Plan Maroc Bleu » qui revoit toute la structure du secteur halieutique marocain.

Le Maroc a misé, à l'instar des expériences internationales dans ce domaine et de l'impact positif sur l'économie, sur la philosophie des pôles de compétitivité et des technopôles pour redynamiser les régions et le territoire national, et d'encourager les principaux secteurs industriels, et également de promouvoir l'innovation et la recherche et développement.

En définitive, il apparaît que l'approche Maghrébine dans son ensemble, en matière d'installation des technopôles, se base essentiellement sur les capacités et les caractéristiques du territoire local, la chose qui aurait des répercussions sur la dynamique de tissu économique, et de participer à l'attractivité des régions dans des domaines bien déterminés et en relations aux caractéristiques du territoire. En conséquence, ces dispositifs peuvent être des locomotives de développement économique.

5. En quoi les pôles de compétitivité et les technopôles permettent-ils l'insertion du Maroc à l'économie de savoir ?

À l'avènement des années quatre-vingt, l'économie mondiale a connu une mutation profonde et un changement radical des paradigmes, dû à l'émergence de l'économie de la connaissance, où la principale source de croissance est devenue la capacité à réorienter la structure productive vers des activités reposant sur l'innovation, l'utilisation et la diffusion des nouvelles technologies et surtout la formation qualifiante.

En effet, et afin de renforcer la compétitivité régionale dans des nouveaux secteurs à fort potentiel d'innovation, et d'encourager l'attractivité territoriale et le développement local, le Maroc a opté pour une politique de pôles de compétitivité et de technopôles. L'ambition était de mieux se positionner dans le club des pays intégrant l'économie fondée sur la connaissance, et de permettre l'éclosion d'une économie basée sur l'appropriation des savoirs et l'accumulation technologique, à travers la mise en place des écosystèmes permettant la promotion de l'innovation, la valorisation de la recherche et le transfert technologique.

À ce niveau, notre objectif est d'explorer la notion de l'économie de la connaissance et de montrer ses implications au développement économique. Et d'apporter des éléments de réponse à notre questionnement sur la contribution des grappes d'activités économiques, et précisément les technopôles et les pôles de compétitivité, à l'intégration à cette nouvelle ère économique.

5.1. L'économie de la connaissance : essai de définition et historique

L'économie mondiale a changé de nature. Après la révolution industrielle qui a donné naissance à des industries lourdes, nous avons assisté aussi à d'autres transformations qui se sont matérialisées par la migration progressive de la main-d'œuvre des secteurs agricoles vers l'industrie. En effet la société industrielle de la période d'après-guerre fondée sur la production et les biens matériels a évolué vers une société de services, selon *Jean Fourastié*, l'un des premiers qui ont annoncé l'ère de cette économie, qui a pris une profonde ampleur dont 95% des travailleurs des entreprises industrielles sont engagés dans les activités de service.

Après l'apparition et le développement des secteurs de services, une autre mutation profonde est en train de s'opérer et qui se manifeste par le fait que l'économie mondiale est en train de basculer de l'activité de main-d'œuvre vers l'activité intellectuelle (société de l'information). Et grâce à un choc et d'une relation étroite entre une tendance relative à l'accroissement de la part du capital intangible et la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC). C'est une économie fondée sur la connaissance qui vient de s'apparaitre et elle a commencé à se développer.

L'auteur autrichien *Peter Drucker* a été l'un des premiers visionnaires qui ont pris l'initiative d'aborder ces mutations profondes de l'économie, en proposant l'idée d'avoir une nouvelle théorie économique. En effet, il est le fondateur du concept « *travaille de connaissance* » (*Drucker, 1993*), et à partir de ces travaux sur le post-capitalisme (*Drucker, 1959*), la société de la connaissance fait l'objet d'une économie dans laquelle la ressource de base ne serait plus le capital, les ressources naturelles ou le travail, mais la connaissance ou les travailleurs du savoir jouent un rôle primordial.

Les organisations de cette économie se trouvent alors face à des nouveaux défis, d'où la nécessité d'être préparée à abandonner les connaissances devenues obsolètes et apprendre à créer d'autres nouvelles. Par ailleurs ce qui est nouveau dans cette économie c'est son nouvel outil de production, de ce fait, et selon *Luyckx Ghisi* les organisations créent de la valeur en superposant des « couches » de connaissance afin de produire une nouvelle connaissance qui est qualifiée comme une nouvelle valeur ajoutée pour la société. Dans la même perspective, l'OCDE définit les économies fondées sur la connaissance comme « celles qui sont directement fondées sur la production, la distribution et l'utilisation de la connaissance et de l'information » (*Foray et Lundvall, 1996*).

Par ailleurs, les auteurs de l'école autrichienne, représentés par *Hayek* et *Schumpeter*, ont porté plus d'attention à la connaissance en économie, selon ces derniers la connaissance est subjective. De ce fait ils décrivent cette dynamique de changement d'ère économique qui se focalise sur les connaissances particulières détenues par chaque agent économique (*Hayek, 1945*). En effet, *Luyckx G.* affirme que :

« Le cœur de toute économie est le processus de création de valeur. Et c'est celui-ci qui subit une mutation profonde dans une société dite « de la connaissance ». Par exemple, à partir de sa connaissance de l'informatique appliquée à sa connaissance du client, un ingénieur en informatique construit un nouveau programme, dont la valeur est liée à son caractère unique et au fait qu'il répond aux besoins du client en question. Ce programme va lui permettre de travailler plus vite et plus efficacement, et donc d'épargner beaucoup d'argent en augmentant la valeur de son entreprise. Mais il faut naturellement que le programme réponde le mieux possible à ses exigences. Sinon, il faudra le modifier – ce qui suppose d'acquérir aussi une connaissance plus approfondie du client et de ses besoins réels. Cette « nouvelle connaissance » a tellement de valeur qu'elle permet à des géants comme IBM de prospérer. Elle permet également à l'Inde de prospérer. En Europe, cette nouvelle économie de la connaissance représenterait déjà 40% de l'ensemble des activités économiques ». (Work Foundation, 2006).

En effet, l'économie de la connaissance se définit alors comme étant un changement progressif et lent, plutôt qu'une discontinuité brutale des processus de croissance et des modes d'organisation de l'économie.

5.2. Pôles de compétitivité, technopôles : au centre des stratégies d'insertion de l'économie à la connaissance

Parmi les principaux problèmes les plus importants rencontrés par les pays en développement pour s'appropriier les parties du savoir qui leur échappent, il s'agit essentiellement de la réduction de la dépendance technologique et la fixation des stratégies adaptées à leurs caractéristiques économiques. Cet état de fait, constitue un facteur contribuant aux écarts de niveaux de croissance entre les pays développés et ceux en développement, que certains auteurs du courant institutionnaliste expliquent par les divergences et les spécificités des structures institutionnelles.

Avec la prise en conscience de ces changements mondiaux, le Maroc, à son tour, a commencé à instaurer des facteurs organisationnels, institutionnels, et du changement technique dans ses visions stratégiques. Et cela dans le but de surmonter les obstacles qui bloquent le processus d'apprentissage et celui de la dynamique d'innovation technologique, et de devenir une économie fondée sur la connaissance.

De ce fait, une nouvelle politique d'installation des pôles de compétitivité et des technopôles a été mise en place, qui a pour ambition de redynamiser le développement économique des territoires nationale, et de contribuer à la promotion de l'innovation, de la recherche et développement, et de stimuler l'appropriation et le transfert des connaissances.

D'autre part, la mise en place de cette territorialisation du développement économique et d'une économie de la connaissance au Maroc, s'inscrit dans un environnement où les contraintes en matière d'urbanisation, d'emplois et de développement sont très fortes et nécessitent la création d'instruments efficaces et rapides.

Cette politique d'installation des zones d'activités industrielles et économiques constitue un garant des piliers de l'économie du savoir. Puisque les pôles de compétitivité et les technopôles facilitent la forte diffusion des connaissances, et aussi un apprentissage collectif par le biais de la proximité, ainsi que ces dispositifs donnent beaucoup d'importance à la recherche et développement (R&D) en faveur de l'ensemble des collaborateurs, chose qui permet de créer des écosystèmes actifs stimulant l'innovation, et par la suite réaliser un taux de croissance aidant ce pays à faire des sauts technologiques et de rattraper les pays les plus avancés.

Les grappes d'entreprises, dans le contexte de l'économie de la connaissance, jouent un rôle essentiel. Ils permettent de réunir sur un territoire tous les ingrédients nécessaires pour créer de la valeur liée à cette nouvelle économie. Par ailleurs, ces configurations territoriales constituent le socle de l'émergence et du développement des pôles compétitifs, à travers la confrontation entre l'univers des entreprises, centres d'innovation et de R&D, et d'universités sur un même domaine d'activité, dans un processus permettant à la connaissance de devenir un facteur de production majeur, qui nécessite une plus grande synergie entre les acteurs, qui sont tour à tour producteurs et consommateurs de cette connaissance.

Dans ce contexte, la seule mise en réseau des différents acteurs du territoire, peut permettre l'émergence des «*écosystèmes de la connaissance*», et permettre véritablement aux pôles de compétitivité et technopôles de jouer leur rôle de catalyseur de l'innovation et du développement économique. De ce fait de participer à l'émergence d'une économie de la connaissance, qui est aujourd'hui un facteur d'attractivité majeur.

L'existence d'une économie de la connaissance et du savoir est un facteur essentiel d'attractivité de l'investisseur étranger, dans la mesure où elle permet de développer une capacité de recherche et de développement, de favoriser les gains de productivité, et de créer de nouveaux avantages comparatifs.

Par ailleurs, la vision marocaine en intégrant cette économie, à travers les projets de technopôles, est de favoriser la création d'un réseau national pour la recherche scientifique et technologique, en vue de mettre à niveau la production industrielle et de diversifier l'offre en service. Il s'agit de mobiliser les compétences marocaines et leur capacité à convertir leur savoir en savoir-faire et savoir innover.

6. Conclusion

Au terme de cet article nous avons essayé de faire un rapprochement entre les pôles de compétitivité, vu comme stratégie de développement et comme une nouvelle perspective d'intégration d'une économie de la connaissance, et la notion de territoire, perçu comme un lieu d'échanges regroupant plusieurs acteurs différents qui pourront être fédérés autour des projets de développement.

Ainsi, les pôles de compétitivité, entant que modalité d'organisation d'activités économiques, permettent de développer une interaction entre les acteurs de la production, de la formation, de la recherche et d'innovation, existant sur un territoire. Ce qui favorise l'intégration des nouvelles technologies, l'attraction de capitaux étrangers, le rapprochement entre la recherche et la production, et la stimulation d'une économie fondée sur la connaissance.

Par ailleurs, la formation de pôles de compétitivité ne devrait manifestement pas être considérée comme la seule solution pour le développement économique, pour l'innovation et pour la croissance. « *De très nombreux éléments mettent en lumière l'importance majeure de nombreux autres facteurs comme la recherche-développement, la formation de capital humain, l'entrepreneuriat, les infrastructures publiques, etc.* », (OCDE, 2003, 2009), pour que ces dispositifs arrivent à réaliser les objectifs pour lesquels ils se sont créés. Également, veiller à la mise en place de réelles synergies entre les acteurs du pôle, constitue un facteur essentiel pour l'atteinte des objectifs.

Ainsi, « les enseignements retirés de l'observation du modèle de « technopôle réel » français ou japonais montrent qu'au-delà des infrastructures nécessaires à l'installation des entreprises, des centres de recherche ou des universités, le pôle doit prévoir la mise en place de superstructures accompagnant ces institutions dans leur installation (pépinières, incubateurs...), favorisant l'échange d'informations (sessions de formation, transféré d'expériences, échanges) et la visibilité du technopôle », (Fleuret, Tabarie, 2007, 2).

D'autre part, pour l'expérience marocaine dans ce domaine, elle n'a pas connu la même allure durant ces dernières années. Les retombées en matière de création des pôles de compétitivité sur le tissu industriel local, s'avèrent encore limitées dans ce pays, cette expérience reste toujours incapable de produire des *relations intégrées science-industrie* (Khelfaoui, 1997, 72), faute aux arrangements institutionnels, ce qui limite leur intégration aux réseaux industriels et scientifiques internationaux (Mezouaghi M., 2002, 18).

Cependant, le Maroc est en cours de réalisation de plusieurs projets, dans le stade de sa conception de ses pôles de compétitivité. Il se présente comme le plus attrayant dans la région nord-africaine à l'égard de la Tunisie et de l'Égypte, qui se présentent comme étant les deux concurrents potentiels du Maroc dans la région en matière d'attractivité pour les investissements étrangers.

En définitive, Au-delà de cette mise en perspective de l'expérience maghrébine, il apparaît nécessaire d'approfondir les travaux empiriques, insuffisamment développés, pour identifier

plus précisément les déterminants institutionnels et organisationnels qui contribuent à l'ancrage territorial des technopôles et des pôles de compétitivité et de soulever leurs contributions à l'insertion à l'économie de la connaissance. Dès lors, il nous paraît important de pérenniser notre travail, on nous focalisant sur cet objet de recherche, qui s'inscrit pleinement dans une problématique qui établit un lien entre une dimension territoriale située et une autre mondiale.

Bibliographie

- Alaoui A., Berthe Y., (2009), Déterminants et conditions d'amélioration de la compétitivité des territoires : le cas du pôle de compétitivité auvergnat « Céréales Vallée », *In: Bousseta M., Ezznati M., Gouvernance, territoires et pôles de compétitivité*, L'Harmattan, Paris, ANIMA Investment Network, Novembre 2012, Promotion de l'Innovation en Méditerranée - Etude sur les profits et attentes des incubateurs, technopoles et centres de valorisation, URL : <http://www.medmaps.eu/mapview/ANIMA>
- Bencharif A., Belkahia K., (2009), Les technopôles agroalimentaires dans les pays du Maghreb. Opportunités et spécificités, *In: Abis S. (coord.) , Blanc P. (coord.) , Lerin F. (coord.) , Mezouaghi M. (coord.). Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord*. Paris : CIHEAM, Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 64. 2009, Pages 233- 238
- Chabault D., (2006), Les systèmes territoriaux de production : revue de littérature et approches théoriques d'un concept évolutif. CERMAT – IAE de Tours - Université de Tours.
- Deffontaines, J.P., Marcelpoi, E. et Moquay, P. (2001) Le développement territorial: une diversité d'interprétations. *In: S. Lardon, P. Maure! Et V. Piveteau, Représentations spatiales et développement territorial (39-56)*. Paris: Hermès.
- Drucker P. (1994), *Au-delà du capitalisme. La métamorphose de cette fin de siècle*, Dunod, Paris. (Ed. originale : Post Capitalism Society).
- Fleuret G., Tabarie S., (2007), Les enjeux des technopôles au Maghreb, *La lettre d'information trimestrielle du Groupe de la Banque mondiale au Maghreb* - janvier 2007.
- Foray D. (2000), *L'économie de la connaissance*, La Découverte, Repères, n° 302, Paris.
- Godefroy D. N. (2007), Innovation et territoires : Les pôles de compétitivité, *In: L. Gille Les dilemmes de l'économie numérique: les enjeux de la transformation des économies sous l'influence de l'innovation*, éditions FYP, 2009.
- Khelfaoui H., (1997), Connexion formation-industrie : les limites de la relation institutionnelle, CREAD, n°4, 69-88.
- Koop, K., Landel, P., Et Pecqueur, B. (2010) Pourquoi croire au modèle du développement territorial au Maghreb? Une approche critique. *EchoGéo*, numéro 1312010, mis en ligne le 20 septembre 2010. URL: <<http://echogeo.revues.org/2065>>.
- Luyckx G. M. (2001), *Au-delà de la modernité, du patriarcat et du capitalisme. La société réenchantede*, Préface du Professeur Ilya Prigogine, Prix Nobel de Chimie 1977, L'Harmattan, Paris.

Maillat D. (2003), Développement des systèmes territoriaux de production, compétitivité et innovation, *In: colloque international de développement local : le développement local dans la perspective du développement humain*, Campo Grande, Brésil 25-28 novembre 2003.

Mezouaghi M., (2002), L'émergence de technopoles dans les pays du Maghreb : facteur d'intégration industrielle des TIC ou mimétisme institutionnel ?», *In: Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe*, Sousse – Tunisie, 20-21 septembre 2002.

Organisation de Coopération et de Développement Économiques - OCDE, (2009), *Pôles de compétitivité, innovation et entrepreneuriat*, Édité par J. Potter et G. Miranda.

Porter M. (1998), *On Competition*, Harvard Business School Press, p. 197-288.

Razafindrazaka T., (2012), *Trajectoires territoriales: acteurs et praxis en récits*, Thèse présentée à l'université du Québec - Trois-Rivières.

Rigar S.M., Bencharif A., (2011) Innovations industrielles et développement territorial durable au Maghreb : une illustration à travers une étude comparative des technopoles du secteur agroalimentaire, CODESRIA 13^{ème} Assemblée générale, 2011, Rabat.

Saxenian A. (1994), *Regional Advantage. Culture and Competition in Silicon Valley and Route 128*, Cambridge: Harvard University Press.

Veltz P. (1996), *Mondialisation, villes et territoires : l'économie archipel*, PUF, Paris.

Work Foundation (2006), "The knowledge economy in Europe", Report for the 2007 EU Spring Council, Londres.